



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBRUN-LAURAGAIS

L'an deux mille vingt, le vingt juillet, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent Braak, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 15/07/2020

**Présents** : BAQUIE Frédéric, BERNADBEROY Marc, BREFORT André, BIGEONNEAU Didier, BRAAK Laurent, BRUNET Pierre, CAZOTTES Aurélien, CHAMBEU Marine, DO ESPIRITO SANTO Nathalie, DUBORPER Nathalie, FERRIE Nathalie, LEON Olivier, PEGORAROTTO David.

**Pouvoirs** : APPY Carole à BERNADBEROY Marc, RUMEAU Frédérique à CAZOTTES Aurélien.

**Absents** : -

M. Olivier Léon a été élu secrétaire de séance.

Nombre de suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

### CORRECTION Nombre de votants

## 2020/21. Élection des 2 délégués de la commune à la commission territoriale du SDEHG

Le maire indique que le SDEHG (Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne) est un syndicat mixte fermé composé de 585 communes membres et de Toulouse Métropole. Il est administré par un comité syndical qui prend les décisions relatives à la gestion du SDEHG. Le comité syndical est composé de 245 délégués : 164 délégués issus des commissions territoriales et 81 délégués issus de Toulouse Métropole.

Le SDEHG est un partenaire incontournable des communes en matière de transition énergétique. Il accompagne techniquement et financièrement les communes vers les économies d'énergie dans plusieurs domaines :

- éclairage public
- distribution d'électricité
- électromobilité
- prévention routière
- conseil en énergie

Suite aux élections municipales de 2020, les conseillers municipaux vont procéder à l'élection de leurs représentants auprès des organismes extérieurs dont fait partie SDEHG.

Chaque conseil municipal doit procéder à l'élection de 2 délégués pour siéger au sein de la commission territoriale dont il relève et cela, au scrutin secret et à la majorité absolue, ou à la majorité relative si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue.

Au nombre de 52, les commissions territoriales du SDEHG sont réparties par secteurs géographiques sur le territoire du département.

Les délégués élus par le Conseil Municipal sont convoqués à la réunion de la commission territoriale du SDEHG dont il relève afin de procéder à l'élection des délégués au comité syndical.

Les commissions territoriales permettent l'élection de 164 délégués au comité syndical parmi les délégués issus des communes.

Le nombre de délégués à élire par commission dépend du nombre d'habitants des communes membres : un délégué par tranche de 5000 habitants, toute tranche étant comptée comme tranche entière, et le nombre de délégués plafonné à 15 par commission territoriale.

Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des deux délégués de la commune à la commission territoriale de Montbrun Lauragais conformément aux articles L5211-7, L5212-7 et L5212-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de votants : 14

Mme Nathalie Do Espirito ne prend pas part au vote car elle est salariée du S  
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1 (Mme Do Espirito)  
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 14  
Majorité absolue : 8

Délégué n°1 titulaire :

M. Frédéric Baquié a obtenu 14 suffrages. Il est élu à la majorité absolue,

Délégué n°2 suppléant :

M. André Brefort a obtenu 14 suffrages. Il est élu à la majorité absolue.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

**Pour copie conforme,  
Transmis en Préfecture le 24/07/2020  
Rendu exécutoire le 21/07/2020  
Affiché le 24/07/2020**

**Le Maire, Laurent BRAAK**

